



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/24241  
6 juillet 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

**NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE**

A la 3091e séance du Conseil de sécurité, tenue le 6 juillet 1992, le Président du Conseil a fait, au nom des membres, la déclaration suivante à l'occasion de l'examen, par le Conseil, de la question intitulée "Admission de nouveaux Membres" :

"Le Conseil de sécurité vient de recommander l'admission de la République de Géorgie à l'Organisation des Nations Unies. C'est avec grand plaisir que, au nom des membres du Conseil, je félicite la République de Géorgie à l'occasion de cet événement historique. Nous nous réjouissons à l'avance de voir ainsi encore renforcé le principe d'universalité.

L'engagement solennel que la Géorgie a pris de défendre les buts et principes de la Charte, et notamment les principes touchant le règlement pacifique des différends et le non-recours à la force, est très apprécié des membres du Conseil. Ils attendent tous avec impatience le jour tout proche où la Géorgie se joindra aux autres Membres de l'Organisation des Nations Unies."

-----